BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie : 450 m
- La Somme

Etangs : 11.4 hectares
- Numéro 1
- Numéro 2 Carpodrome
- Numéro 3
- Numéro 4
- Numéro 5
- Numéro 10
- Numéro 11

Membres du bureau

Président
VILCOT Jean-Marie

Vice-Président
CODEVELLE David

Trésorier
ANDRE Philippe

Secrétaire
ANDRE Philippe

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour
Pêche à la carpe de nuit

Services

Ponton personne mobilité réduite
Aire de pique-nique
Pêche en "Float Tube"

Présentation

L'association "Les pêcheurs de Bray sur Somme" vous propose de pêcher dans un cadre préservé où s'offre à vous de nombreux étangs ainsi que la rivière Somme..

Tous les types de pêche sont possibles : pêche aux blancs, pêche aux carnassiers, pêche à la carpe de jour et de nuit, carpodrome.

Une zone de mise à l'eau des barques est accessible sur la Somme.

Un camping est situé à proximité des lots de pêche de l'association.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.;

https://lespecheursdebray.fr

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	25.00€	40.00€	7.00€	16.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	100.00€	100.00€	100.00€	100.00€	-	-	100.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	-	-	50.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Jean-Marie VILCOT - 5, rue du Stade - 80340 BRAY SUR SOMME - 03-22-76-00-85
Au Chant du Coq - 5, rue du Hotteux - 80360 MARICOURT - 03-22-84-17-80

Réglement

Domaine Privé de l'AAPPMA " Les Pêcheurs de Bray "(2ème catégorie - carte de l'AAPPMA obligatoire ou Interfédérale)) :

- lots 5 à 8, « Gaine courant de Somme « :
pêche ***autorisée à 4 lignes.*** *pêche aux leurres autorisée (sauf période fermeture brochet)*

- ***étangs du Couchant n° 1, 2, 3, 4*, 5,***

1) *pêche* ***autorisée à 4 lignes****; avec au maximum* ***2 lignes aux carnassiers*** *(vif uniquement) pour les étangs n°1,3, 4 et 5;*

2) *pêche* ***aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif.***

3) ***Pêche aux leurres autorisée à la place des 2 lignes au vifs.***
ns
Etang N°2 : Pêche No-Kill des gros poissons (Carpe, tanches), 1 ligne de février à septembre et 2 lignes de d'octobre à janvier.
Afin de préserver les poissons, bourriche interdite, hameçons sans ardillon et tapis de réception obligatoire.

4) ***Pêche à la Carpe de nuit***:

- ***Réservée aux titulaires de l'option carpe de nuit (100 €) :***

- ***Lieu :*** *Étang du Couchant n°3 et 4, Les Moulins lots N° 5 à 8*

- ***Jours de pêche :*** *Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi*

-Esches végétales uniquement

- Chaque pêcheur doit impérativement ***respecter sa zone de pêche et pêcher droit face*** *à son emplacement*

- ***Pêche No Kill,*** *aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.*
Hameçon sans ou mini ardillons recommandés.
Tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
-L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.
- ***Respectez l'environnement:*** *emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse*
*-****Rappel :*** *Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés*

Etang du Couchant n°4 , o*ption float-tube étang n°4 (50 €) pour toutes les cartes*

Etangs du couchant 10 et 11
Frayéres pêche interdite

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.06 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 3

pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement) ,
pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place de la pêche à 2 lignes au vifs.

Pêche à la Carpe de nuit :
- Réservée aux titulaires du timbre supplément (100 €) : '
- Jours de pêche : Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi
-Esches végétales uniquement
- Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
- Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.
-Le tapis de réception est recommandé, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
-L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.
- Respectez l'environnement: emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
-Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options
Option carpe de nuit :
Carte Interfédérale : 100 €
Carte Majeure : 100 €
Carte Mineure : 100 €
Carte Femme : 100 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 100 €
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 01 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de nuit , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.55 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 5.

pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
,pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif.

4) Pêche à la Carpe de nuit :
- Réservée aux : titulaires du timbre supplément (100 €) : 'Carpe la nuit',
- Jours de pêche : Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi
-Esches végétales uniquement
- Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
- Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.
-Le tapis de réception est recommandé, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
-L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.
- Respectez l'environnement: emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement,

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 31 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.39 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 1, 2, 3, 4*, 5, 10 et 11:

1) pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
2) pêche aux leurres arificiels et mort manié autorisée à la place des deux lignes aux vifs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 31 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours :
étang

Catégorie :
2ème catégorie

Surface :
0.67 Ha

Type(s) de pêche :
- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers

Services :
- Ponton
- personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etang N°2 : Pêche No-Kill des gros poissons (Carpe, tanches), 1 ligne de février à septembre et 2 lignes de d'octobre à janvier.
Afin de préserver les poissons, bourriche interdite, hameçons sans ardillon et tapis de réception obligatoire.

Pêche aux leurres artificielles et mort manié autorisée à la place de la pêche à 2 lignes au vif
Respect du nombre de ligne dans le cadre des périodes carpodrome.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif

01 novembre -> 31 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.09 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux carnassiers

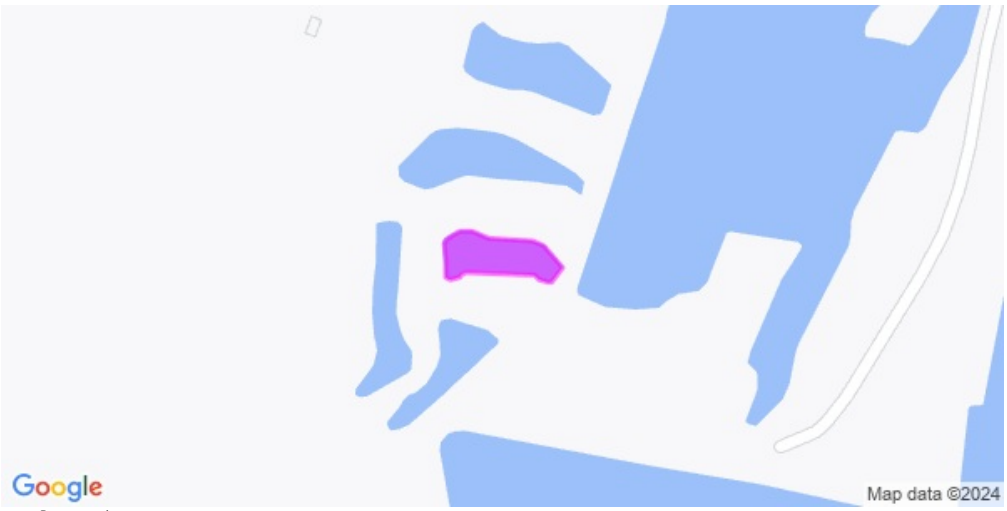

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 10 :

Pêche in terdite, Frayéres

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 juillet -> 31 octobre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 01 janvier

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie , No kill , Carpodrome / Gros poissons

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.07 Ha

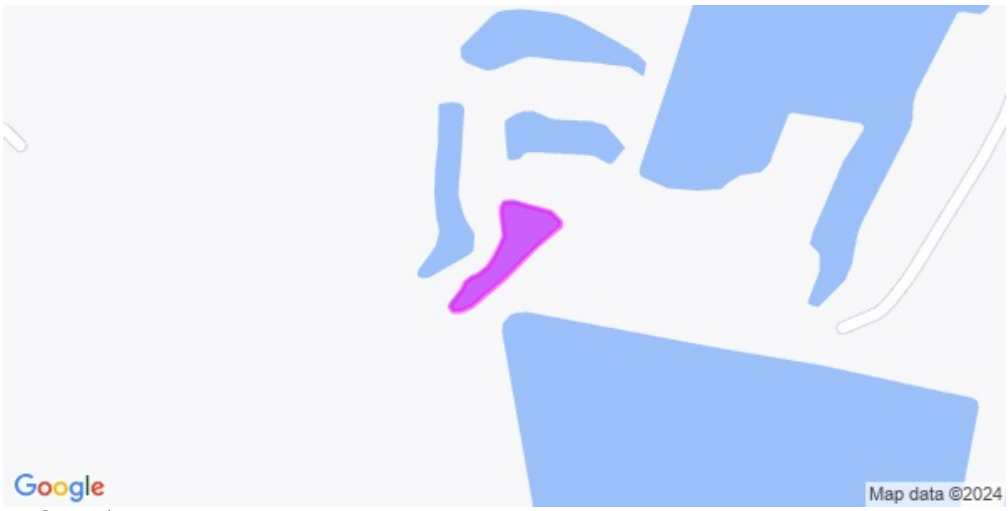

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etang N° 11
Pêche interdite Frayères

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 juillet -> 31 octobre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche au toc , Pêche au vif , No kill , Carpodrome / Gros poissons

01 novembre -> 01 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie , No kill , Carpodrome / Gros poissons

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 0.3 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
4 lignes au maximum 2 lignes aux carnassiers
Chaque pêcheur doit **impérativement respecter** sa **zone de pêche** et **pêcher droit face à son emplacement.**
Le tapis de réception est recommandé, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
La société exclura sur le champ toute personne provoquant des troubles gênant les autres pêcheurs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options
Option carpe de nuit :
Carte Interfédérale : 100 €
Carte Majeure : 100 €
Carte Mineure : 100 €
Carte Femme : 100 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 100 €
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Pêche en "Float Tube"

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n°4:

Pêche interdite le dimanche en période de chasse à partir de novembre.

pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes aux vifs (sauf fermeture carnassiers)

Pêche à la Carpe de nuit :
- Réservée aux sociétaires: titulaires du timbre supplément (100 €) : '
- Jours de pêche : Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi
-Esches végétales uniquement
- Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
- Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.
-Le tapis de réception est recommandé, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
-L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.
- Respectez l'environnement: emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
-Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés

Etang du Couchant n°4 pêche autorisée de la berge sans option:

Option float-tube étang n°4 (50 €) pour toutes les cartes

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

1er janvier -> 31 décembre

• Options

Etang n°4 BRAY SUR SOMME :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME :
Carte Interfédérale : 50 €
Carte Majeure : 50 €
Carte Mineure : 50 €
Carte Femme : 50 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 50 €
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Brochet , Carpe , Poissons blancs